

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Réalisation d'un diagnostic des biens et de l'occupation du parc ancien ville d'Aubervilliers.

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers (93300) - Territoire communal.

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic pour chacun des biens du Parc Ancien de la ville d'Aubervilliers.

Les attentes du pouvoir adjudicateur et le descriptif des prestations figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Le marché est constitué d'une tranche ferme (T.F) et de deux tranches optionnelles (T.O 1 et T.O 2) comme suit :

- **La T.F** : Elaboration d'un diagnostic technique exhaustif pour chacun des biens.
- **La T.O 1** : Analyse de l'occupation sociale.
- **La T.O 2** : Aide et accompagnement vers un relogement pérenne pour les familles.

L'affermissement des tranches optionnelles interviendra au plus tard avant la fin de la réalisation de la tranche ferme.

Aucune indemnité ne sera versée au candidat dans le cas de non affermissement d'une tranche ou d'affermissement avec retard.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché est passé à prix mixtes :

- **Une partie à prix global et forfaitaire** concernant la réalisation des prestations (T.F, T.O1 et T.O2). Cette partie sera exécutée sur la base du montant indiqué à l'A.E et résultant de la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) annexe de l'A.E ;
- **Une partie à prix unitaires** concernant les réunions supplémentaires. Elle sera exécutée sur la base des prix unitaires indiqués à l'A.E et qui seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans la limite suivante, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Pas de seuil minimum

Seuil maximum : 3 réunions

Le seuil maximum fixé au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics pris sur le fondement de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 3 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2017.

Il s'agit d'un marché de **Prestations Intellectuelles**.

Durée du marché

À défaut d'une proposition de réduction proposée par le candidat pour chacune des tranches, la durée du présent marché est fixée à **vingt et un mois** (21 mois) à compter de la date de notification via un ordre de service de la tranche ferme :

- Pour la tranche ferme

À défaut d'une proposition inférieure indiquée à l'article 2.6.1 de l'Acte d'Engagement, le titulaire doit exécuter les prestations faisant l'objet de la T.F dans un délai maximum de **6 mois**, à compter de la réception de l'ordre de service prescrivant son démarrage.

- Pour la tranche optionnelle n°1

À défaut d'une proposition inférieure indiquée à l'article 2.6.2 de l'Acte d'Engagement, le titulaire doit exécuter les prestations faisant l'objet de la TO 1 dans un délai maximum de **3 mois**, à compter de la réception de l'ordre de service valant son affermissement.

- Pour la tranche optionnelle n°2

À défaut d'une proposition inférieure indiquée à l'article 2.6.3 de l'Acte d'Engagement, le titulaire doit exécuter les prestations faisant l'objet de la TO 2 dans un délai maximum de **12 mois**, à compter de la réception de l'ordre de service valant son affermissement.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- **Contenu des candidatures si utilisation du dispositif M.P.S :** si le candidat utilise le dispositif M.P.S, sa candidature doit contenir les documents figurant aux articles 4.1 et 4.2 du règlement de consultation (R.C) ;
- **Contenu des candidatures hors dispositif M.P.S :** si le candidat n'utilise pas le dispositif M.P.S, sa candidature doit contenir les documents figurant à l'article 4.3 du R.C, à savoir :

- **Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- **Le formulaire DC2** « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété.

ou

- **Le formulaire DUME** sous format papier ou électronique en fonction de la forme du dépôt de la candidature et de l'offre, rédigé en français et établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret n° 2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A cette fin, les candidats peuvent se rendre à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire (formulaire DC2, rubrique D2) ;

- Les candidats devront également :

- Une déclaration indiquant les moyens en matériel et en personnel du candidat pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste de références de prestations équivalentes exécutées par l'entreprise au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi qu'une description de ses moyens ;
- Une description des moyens techniques et humains de l'entreprise.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public:

En application de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 62-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, en fonction des critères pondérés, ci-dessous :

1. La valeur technique de l'offre (50 points), au vu de la note méthodologique définie à l'article 4.4 du R.C et des sous-critères suivants :

- La compréhension de la mission et du contexte : **20 points**
- Les moyens humains dédiés à la réalisation de la mission : **20 points**
- La méthodologie envisagée pour réaliser l'étude (déroulement de la mission) : **10 points**

2. Le prix (40 points), au vu:

- du montant la D.P.G.F : **35 points** ;
- des prix unitaires indiqués à l'article 3.2 de l'A.E : **5 points** ;

3. Les délais de réalisation des prestations (10 points), au vu des délais indiqués par chaque candidat dans son A.E.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie par le Pouvoir Adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres des candidats.

En cas d'incompatibilité entre l'offre jugée économiquement la plus avantageuse et le budget de la Collectivité, celle-ci se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'ensemble de la consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 31 août 2018 à 16h00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DAG 01-18

Renseignements complémentaires :

Le présent marché est passé selon le dispositif Marché Public Simplifié (MPS).

Définition du MPS : Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs public de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

But du MPS : Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

Utilisation du MPS : L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET, il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur règlementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article IV du R.C.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 et 4.2 du R.C.

Pour apprécier l'offre technique et financière, les candidats devront fournir les éléments suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E)**, dûment complété, tamponné, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ;
- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)**, dûment complétée et datée, sans aucune modification ni réserve (annexe de l'A.E) ;
- **Une note méthodologique** décrivant notamment les éléments suivants :
 - ❖ la méthodologie envisagée pour réaliser l'étude détaillant les conditions de réalisation et notamment la compréhension de la mission, le déroulement de la mission et les capacités du candidat à mobiliser et à utiliser des sources d'information pertinentes dans le cadre de la réalisation de la prestation ;
 - ❖ l'effectif et la description de l'équipe dédiée à la réalisation de la mission. Il est demandé de préciser les compétences et de fournir les CV du chef de projet ;
- **Un RIB.**

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article IX du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courriel ou un courrier, adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier ;
- Une audition, programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en œuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article VIII du R.C. et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris) 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 juillet 2018.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Correspondant : Madame Florence DEUX-MOUIZEL, Service des Affaires Juridiques et du Domaine, 2 rue de la Commune de Paris, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : Tél : 01 48 39 56 43, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : M Ahmed MATAICH, Direction des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 40, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Madame la Maire, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <https://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres : Les réponses seront déposées DE PREFERENCE par voie dématérialisée via l'utilisation du dispositif MPS sur la plateforme <https://www.maximilien.fr>.

Cependant les entreprises peuvent déposer une offre sous format papier dans les conditions définies à l'article 5.2 du R.C.

« MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES BIENS ET DE L'OCCUPATION DU PARC ANCIEN D'AUBERVILLIERS – NE PAS OUVRIR »

**Madame la Maire d'Aubervilliers
DACP
72 rue Henri Barbusse
93308 AUBERVILLIERS cedex**

ou déposés contre récépissé, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (16h00 le dernier jour de la remise des offres) à la même adresse.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite indiquées ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront éliminés d'office de la procédure. Ils seront retournés à leur auteur. Attention : le cachet de « La Poste » ne fait pas foi.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu, gratuitement, au choix des candidats, selon les modalités suivantes :

- Les entreprises peuvent, de préférence et gratuitement, télécharger directement et complètement le dossier de consultation des entreprises sur le site : <https://www.maximilien.fr>
- Autres modalités de demande du DCE au format papier :
- Par mail : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr
- Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93308 AUBERVILLIERS cedex;
- Sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 ;
- Par télécopie au 01 48 39 51 85.